



NOTICE D'INFORMATION « EVENEMENT ALCOTRA « RENCONTRE DE LA JEUNESSE TRANSFRONTALIERE : ENTRE DIALOGUE ET ENGAGEMENT" 5-6 JUILLET 2023 »

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....	2
1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES	2
1.1 Finalités	2
1.2 Base légale	2
2 DONNEES TRAITÉES	2
2.1 Catégories de données traitées	2
2.2 Source des données	2
2.3 Caractère obligatoire du recueil des données	2
2.4 Prise de décision automatisée.....	2
3 PERSONNES CONCERNEES	2
4 DESTINATAIRES DES DONNEES	3
4.1 Catégories de destinataires des données	3
4.2 Transferts des données hors UE.....	3
5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES	3
6 SECURITE.....	3
7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT	3
7.1 Exercer ses droits	3
7.2 Coordonnées du DPO.....	4
7.3 Réclamation (plainte) auprès de la CNIL.....	4

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'envoi d'une invitation pour un évènement nécessite un traitement de données personnelles sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet l'invitation pour un évènement.

Il permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de :

- Collecter les inscriptions à un évènement organisé par un service de la Région

1.2 BASE LEGALE

Article n° 6.1.pour Consentement du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD (du 27 avril 2016, n° 2016/679).

Ce traitement est réalisé sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment.

2 DONNEES TRAITÉES

2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITÉES

Les données traitées peuvent être relatives aux catégories suivantes :

- Données de localisation (nationalité, résidence actuelle)
- Données d'identification (nom, adresse de courrier électronique, numéro de téléphone, date de naissance)
- Données de l'organisation d'appartenance (nom, adresse postal)

2.2 SOURCE DES DONNEES

Ces informations sont recueillies auprès de 80 personnes. Les données sont transmises par l'utilisateur qui a déjà entretenu des échanges avec la Région et/ou qui souhaite recevoir des informations par le service concerné par l'organisation de l'évènement en question.

2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires à l'inscription à l'évènement.

En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la région ne sera pas en mesure de traiter l'inscription à l'évènement.

2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne :

- Les représentants d'organisations de la jeunesse
- Les étudiants,
- Les stagiaires,
- Les membres du Conseil des jeunes ALCOTRA 2022-2023 et 2023-2024

- Les agents

4 DESTINATAIRES DES DONNEES

4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les agents concernés de la Région

4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données sont conservées pendant toute la durée du Programme Interreg France-Italie ALCOTRA 2021-2027.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment sur :

Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement.

Les mesures techniques et organisationnelles garantissant un niveau de sécurité adapté au risque : les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement

7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier :

Région Auvergne - Rhône-Alpes

Direction des fonds européens

101 cours Charlemagne - CS 20033

69269 Lyon Cedex 02

Par courriel : alcotra@auvergnerhonealpes.eu

7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter sa Déléguée à la protection des données (DPO). Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
A l'attention de la Déléguée à la Protection des Données
101 cours Charlemagne - CS 20033
69269 Lyon Cedex 02

Par courriel : dpo@auvergnerhonealpes.fr

Les coordonnées de la DPO sont réservées aux questions relatives à la protection des données. Pour toute information concernant votre demande d'aide, veuillez contacter la Direction en charge de l'aide aux coordonnées figurant au paragraphe 7.1.

7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.